



LE SERMAGEOIS

n° 116



Bulletin d'informations municipales
Avril 2018

Sommaire

- Mot du maire
- Vie municipale
- TNT
- Info SIEEEN
- Info préfecture
- Centre social
- 1^{ère} Guerre Mondiale
- C.C.B.L.M
- Vie communale
- Info jeunesse
- Sermages en fête
- Fleurissement
- On travaille à Sermages
- Agenda
- Joies, peines, annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages A votre service !

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants :

Jardinage : -sans matériel : 14€/heure

-avec matériel : 18€/heure

-avec gros matériel

(tracteur) : 60€/heure

Informations et inscriptions en mairie.

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)



Du Lundi au Vendredi : 13h30/17h30

Le Samedi 8h/12h et 13h30/17h30

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

remorque/utilitaire : 5€, fourgon : 9€, camion 13€.

Sac bio en vente : 2.50€ les 26 sacs de 20L, au site administratif route des réservoirs à St Honoré les Bains.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

de 17h30 à 18h30

dans les locaux

de l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, faites le 3237, puis tapez à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Chères sermageoises, Chers sermageois,

Le lieutenant-colonel André WOLCKMANN nous a quittés le 22 janvier à l'âge de 84 ans. Pour nous, Sermageois, c'est Dédé qui s'en est allé...

Lors de ses obsèques, ses frères d'armes ont évoqué la mémoire d'André, en particulier son attachement aux valeurs de la République. Ce n'est pas sans nous rappeler la tragique disparition du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, mort pour avoir défendu ces mêmes valeurs.

Merci Dédé, nous n'oublierons pas ton dévouement pour la commune, ton attachement à ton village, ta présence indéfectible aux commémorations et tes yeux malicieux qui témoignaient toujours d'une attention bienveillante.

Robin est né le 2 février 2018.

Nous nous réjouissons d'accueillir ce petit bout de chou ! Félicitations à ses parents. Le voir grandir et s'épanouir sera pour vous une véritable source d'émerveillement.

Les vicissitudes de la vie !

Bienvenue à Axel, qui a acquis la maison de M et Mme LUCAS. Axel désire créer son entreprise de maraîchage en permaculture à Sermages. Nous aurons l'occasion de vous la présenter lorsque son projet se sera concrétisé.

A ce titre, vous découvrirez, page... deux nouvelles entreprises qui commencent leur activité à Sermages. Sonja et Peter, auxquels nous avons souhaité la bienvenue, lors d'un précédent sermageois, passent désormais beaucoup plus de temps en France qu'en Hollande...

Bravo aux associations qui ont fait carton plein lors de leurs manifestations et qui nous ont régales une nouvelle fois les papilles !

Au cours de ce deuxième trimestre 2018, de nombreuses manifestations, dont le détail figure à notre page "agenda" viendront émailler notre village. N'hésitez pas à venir nous voir, c'est aussi l'occasion de discuter et de partager de bons moments !

Dans les tiroirs, "la Ronde des Arts en Morvan" se prépare. Cette année, à l'église SAINT-PIERRE, deux artistes présenteront leurs œuvres. Michèle TARISSE, peintre et Hélène LEROY COQUARD, sculpteure. Nous les attendons avec impatience.

Nous avons bien ri lorsque Caroline GIRARD, journaliste au JOURNAL DU CENTRE a interviewé les bénévoles de l'association "Les Plêcheurs du Morvan" et qu'elle a choisi, en particulier, René DUVERNOY, maire de Préporché pour lui expliquer l'art du plessage des haies vivantes... C'était sans compter que certains termes étaient en patois... Néanmoins, elle a su retranscrire, sur deux pages, dans l'édition du dimanche 4 mars dernier, la volonté des anciens de transmettre leur savoir-faire. Tout ceci dans la bonne humeur et la convivialité qui les caractérisent.

Merci à Christophe DOUCET de nous avoir accueillis pendant quatre années dans son pré !

Le printemps, si désiré cette année, est synonyme de reprise des ateliers de bricolage et de peinture pour nos opiniâtres bénévoles. Par souci d'économies et parce qu'ils étaient, ma foi, forts beaux, les décors du fleurissement de l'année dernière referont leur apparition dès les beaux jours. Auparavant, il faudra gommer les traces des intempéries. Depuis quelques jeudis les bénévoles ont repris leurs activités dans la bonne humeur. Merci pour leur dévouement.

Aux dires de tous, cet hiver fut long, humide et triste. J'espère que les beaux jours ne vont plus tarder et qu'ils nous donneront l'envie de "r'viouser" !

Je vous souhaite un bon printemps !

VIE MUNICIPALE

Commune de SERMAGES

Canton de LUZY

Compte-rendu réunion du 28 Février 2018

Date de Convocation : 16 Février 2018

Présents : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Emmanuel GRIMOND, Olivier BICHON, Nadège ROUSSEAU, Régis GRANDJEAN, Jean-Noël BERNARD, Jacqueline TOUSSAINT-MARTINETTI.

Excusées : Mme Paule COUPAIN, Sandrine HAROU procuration à Alain COLLIN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Nadège ROUSSEAU.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

- Transfert de compétences Maison de Services au Public :

Madame le Maire donne lecture du courrier de la CCBLM qui nous avait demandé de délibérer en décembre 2017 pour cette compétence. Or, le conseil communautaire s'est prononcé le 19 décembre, soit après la commune de Sermages qui avait délibéré le 6 décembre 2017 ; la Préfecture n'accepte pas les délibérations des communes prises avant le conseil communautaire. Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour cette prise de compétence.

- Modification horaire poste adjoint technique :

Suite à la demande de l'agent, le Comité Technique du CDG a émis un avis favorable à la demande de diminution de la durée hebdomadaire de service de 23 heures à 19 heures du poste d'adjoint technique. Selon la procédure à respecter, il convient de supprimer le poste de 23 heures, et de créer un nouveau poste à 19 heures, avec déclaration du poste au centre de gestion. Le conseil municipal émet un avis favorable pour cette modification à compter du 1^{er} Avril 2018.

- Questions diverses :

Madame le Maire donne des informations sur la voirie suite au transfert d'une partie à la CCBLM. Un technicien doit passer pour faire le point sur les travaux à réaliser dans l'année. Le chemin du Domaine Margot, en très mauvais état, sera proposé pour réfection.

Jean Noël BERNARD a assisté à une réunion du SIAEP de la Dragne et a donné un compte-rendu oral.

Madame le Maire a informé le conseil de la réception du faire-part du mariage de Régis GRANDJEAN et Audrey NAULIN.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 30.

LE 23 MAI 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !

**LIBÉRER DES FRÉQUENCES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ
DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE**

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition (HD) grâce à la généralisation du MPEG-4, norme de diffusion plus performante.

Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.

**PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES
ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019 |**

POUR VOUS, C'EST LE 23 MAI 2018 !

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

**Qui est
concerné ?**

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.

LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

● Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 23 mai, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 23 mai dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 23 mai 2018.

● Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 22 au 23 mai sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

**Des aides financières
pour assurer la
continuité de la
réception de la TNT**

● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 23 mai 2018, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.

**Pour faire une demande
d'aide et obtenir toute
informations
nécessaires :**
www.recevoirlatnt.fr
Ou 0970 818 818



120 € TTC

maximum pour adapter
leur antenne râteau
individuelle



250 € TTC

maximum pour passer à un
mode de réception alternatif
à l'antenne râteau (satellite,
câble, ADSL ou fibre optique)

Le chèque énergie remplace désormais les tarifs sociaux de l'énergie : comment informer le plus largement les ménages bénéficiaires potentiels dans les communes ?

Information synthétisée par le SIEEN et l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre Mars 2018 avec l'aide des correspondants Solidarité de EDF et ENGIE.

Le chèque énergie

Au 1^{er} janvier 2018, il remplace les tarifs sociaux pour l'électricité (TPN) et de gaz (TSS). Il représente une aide pour payer une partie de ses factures d'énergie selon conditions de ressources. Mais il offre aussi des mesures de protection.

Le chèque énergie est inscrit dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Il est attribué automatiquement aux personnes aux ressources modestes, propriétaires occupants ou locataires (en foyer logement compris) :

- elles sont identifiées via la déclaration de revenus → il importe de remplir obligatoirement une déclaration annuelle de revenu même si l'on ne paye pas d'impôts
- le logement doit être imposable à la taxe d'habitation même si les occupants en sont exonérés
- les conditions de ressources qui permettent de bénéficier du chèque (elles varient selon la composition du foyer) :
 - 7 700 € par an pour une personne seule
 - 11 550 € par an pour un couple
 - ajouter 2 310 € par personne en plus dans le foyer

Pour vérifier votre éligibilité rendez-vous sur le site internet <http://www.chequeenergie.gouv.fr>

Le chèque pourrait ressembler à ce modèle et sera envoyé au printemps, à partir d'avril :



Le chèque ainsi que deux attestations pour les droits parviendront chaque année chez les bénéficiaires

- Attention : une étude a montré que, passé deux mois après la réception du chèque, il n'est pas valorisé car égaré ou jeté, le bénéfice est alors perdu !
- Le chèque n'est valable qu'1 an

Cette aide peut être utilisée pour deux besoins :

1. auprès de votre fournisseur d'énergie en déduction de vos factures : désormais toutes les énergies sont concernées (outre l'électricité et le gaz, le fioul, le propane, le bois ...). Attention, votre fournisseur d'énergie doit se déclarer sur le site internet dédié <http://www.chequeenergie.gouv.fr>
2. pour régler des travaux d'économie d'énergie, dans ce cas votre chèque peut être cumulé sur 3 ans et transformé auprès de l'ASP en chèque travaux

Enfin, d'autres droits sont attribués aux bénéficiaires du chèque (mesures dites de protections associées) : absence de frais en cas de rejet de paiement, réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation), maintien de la puissance électrique durant la trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars). En cas de déménagement, vous pouvez bénéficier d'une exonération des frais de mise en service de votre contrat.

Comment l'utiliser ?

Si vous êtes potentiellement bénéficiaire de l'aide :

- 1- surveillez votre boîte aux lettres en mars et avril, un document vous parviendra par courrier de l'Etat (en-tête officiel, image Marianne)
- 2- utilisez le chèque au plus tôt pour ne pas l'oublier, auprès de votre fournisseur d'énergie, et activez les mesures de protections associées ou rendez-vous sur site internet <http://www.chequenenergie.gouv.fr> pour effectuer les démarches en ligne
- 3- contactez l'ASP (Agence nationale de Services et de Paiements) au numéro ci-dessous si vous rencontrez un problème

Vous êtes un professionnel ou un élu ou vous connaissez des personnes concernées ? Informez largement autour de vous. Cette aide est un droit qui ne doit pas être perdu.

Attention, aucun démarchage n'est prévu. Enfin, rappelons que des structures publiques, neutres, labellisées par l'ADEME vous renseignent sur les aides aux travaux et vous accompagnent pour réduire vos factures d'énergie : adressez-vous à votre Espace Info→Energie.

Pour toute demande sur le chèque énergie, toute situation particulière (déménagement, chèque perdu, ...) contactez l'ASP, numéro Vert gratuit 0805 204 805 www.chequenenergie.gouv.fr

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie en faisant le 17 POLICE SECOURS.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type et immatriculation de véhicule, langage, stature, vêtements ...).

Avant l'arrivée de la Police ou de la brigade de gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- * Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- * interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Allez déposer plainte au commissariat ou la brigade de gendarmerie (ou faites une pré-plainte en ligne en allant sur www.interieur.gouv.fr) et fournissez dès que possible l'inventaire des objets dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur dans les deux jours ouvrés.

LES NUMEROS UTILES



Si les objets suivants ont été volés, faites de suite les oppositions :

* Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

* Opposition chéquier : 0892 68 32 08,

* téléphones portables volés :

SFR : 10 23

ORANGE : 0800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0825 005 700

FREE : 32 44



TOUS UNIS CONTRE LES CAMBRIOLAGES



Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en FRANCE chaque année soit 1 toutes les 10 secondes, 880 cambriolages d'habitations dans la Nièvre entre novembre 2016 et novembre 2017.

EVITEZ LES SITUATIONS A RISQUES:

Ne laissez pas vos clés sur la porte, sur la serrure intérieure ou dans les endroits habituels comme le pot de fleurs, le paillason ...



N'abandonnez pas d'outils, d'échelle ... susceptibles d'aider l'accès à votre domicile.



Ne faites pas entrer des personnes inconnues sans vérifier au préalable leur identité.



Ne laissez pas le courrier déborder de votre boîte aux lettres.

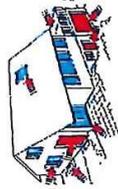


Ne prévenez pas de vos absences sur les réseaux sociaux, répondeur, boîte aux lettres.



Ne laissez pas votre portail et maison ouverte, même en votre présence.

LES CONSEILS:



Les cambrioleurs s'attaquent prioritairement aux issues non visibles du voisinage ou de la voie publique (porte, fenêtre, soupirail ...). Renforcez-les de l'intérieur pour les rendre infranchissables.

En cas d'absence prolongée, sécurisez vos objets les plus convoités (numéraires, bijoux, CB et chèquiers, téléphones portables, petits équipements multimédias : appareil photo numérique, tablette ...)



Identifiez-les par leur numéro de série, photographiez-les et mettez-les en lieu sûr; confiez-les à des personnes de confiance ou emmenez-les.



Jouez la solidarité : vos amis, vos voisins, votre famille ... pour passer surveiller votre maison.



Les cambrioleurs n'insistent généralement pas au déclenchement d'une alarme.

Renseignez-vous auprès de votre assureur sur cet équipement ou sur un système de télésurveillance.





Sécurisez et fermez votre habitation même en journée, y compris pour de courtes absences. Les cambriolages ne se passent pas que le week-end.

Et pensez à l'Opération Tranquillité Vacances

Dans le cadre des « Opérations Tranquillité Vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de Police ou à la Brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

ddsp58-prevention@interieur.gouv.fr



MOULINS-ENGLIBERT
Animation Adultes/Séniors

« Mieux vivre au
quotidien »

Carsat
Retraite
& Santé
au travail
Bourgogne
& Franche-Comté



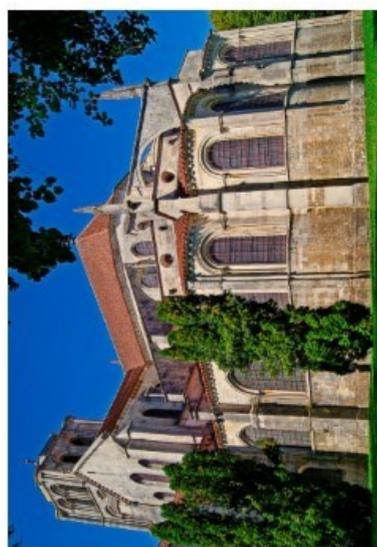
Et si on sortait...

MARDI 24 AVRIL 2018
BRIARE



Mardi 19 juin 2018

VEZILAY



MARDI 29 MAI 2018

GUEDILON

Inscriptions et renseignements
03 86 84 20 94

Nous vous rappelons que vous devez être adhérent au centre social pour participer aux sorties

1^{ère} Guerre Mondiale 1914-1918



Madame, Monsieur,
Vous êtes en possession
de supports divers
ayant appartenu à un parent, voisin, ami, etc
et ayant un lien
avec
LA GRANDE GUERRE 1914 – 1918

Photos ou Portraits de Soldats,
Livrets militaires,
Courriers de guerre,
Fiches matricules,
Médailleurs,

Vêtements ou Tenues militaires,
Accessoires militaires :
gourdes, sacs, ceintures, tabatières..
Décorations, Citations.
Livres sur le conflit
Etc.



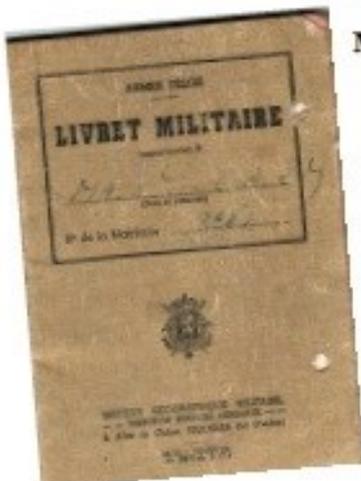
Le comité d'organisation des manifestations dans le cadre de la commémoration du centenaire de la fin du conflit 14-18 est intéressé pour vous les emprunter (prêt d'objets, copie ou scan de documents, etc.), afin de les exposer au public du 20 juillet au 17 août 2018 dans des locaux aménagés à Moulins-Engilbert.

Durant 3 semaines la ville de Moulins-Engilbert sera aux rendez-vous du souvenir pour honorer ses Poilus et proposera plusieurs manifestations et spectacles.

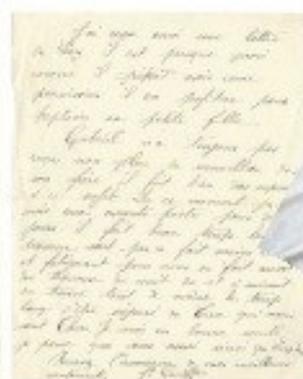
Pour tout renseignement sur les conditions matérielles du prêt vous pouvez contacter la mairie de Moulins-Engilbert

Tél 03 86 84 21 48

Mail : accueil@mairie-moulins-engilbert.com



MERCI



Communauté de Communes Bazois Loire Morvan

VŒUX DE LA C.C.B.L.M le 22 janvier



Le 22 janvier dernier, Madame Dominique JOYEUX, présidente de la communauté de communes BAZOIS LOIRE MORVAN, a choisi notre salle socioculturelle pour présenter ses vœux aux conseillers communautaires et aux agents. Ce fut l'occasion pour les salariés de faire connaissance avec les élus du territoire et également de communiquer entre eux. En effet, les bureaux des différentes compétences sont rattachés aux anciens sièges sociaux des ex communautés de communes et les employés n'ont pas forcément l'occasion de se rencontrer.

Madame JOYEUX a remercié, chaleureusement, les personnels en mettant en exergue leur dévouement et leur capacité d'adaptation au cours de cette année 2017 compliquée. Puis, la Présidente a évoqué les projets 2018. La soirée s'est clôturée en partageant la traditionnelle galette des rois.



Crédit photos Jean Louis Rambert

CONCERT le 3 février

En avant-première de la Fête du Violon, et dans la continuité des animations proposées par la communauté de communes, nous avons reçu le samedi 3 février, "Les Commères en bal" et "Les Primprenelles sisters" à la salle socioculturelle.

Le public, des danseurs aguerris, n'a pas quitté la piste de danse pendant que s'entremêlaient harmonieusement les musiques à danser.

"Les Primprenelles sisters" ont joué un mélange de musique traditionnelle Morvan-Auvergne et de modernité.

Au programme : bourrées, mazurkas, valse, scottishs swingantes et polkas endiablées !



D'autres rendez-vous sont d'ores et déjà programmés au travers de la saison culturelle de la communauté de communes. Vous les retrouverez dans l'agenda des manifestations. A bientôt !

Vie Communale

PLECHIE le 3 mars

En 2009, sous l'impulsion de Philippe HOETZEL, chargé de mission patrimoine au sein du Parc Naturel Régional du Morvan, une dizaine de communes s'était engagée dans la sauvegarde d'une technique ancestrale : Le plessage de haies vivantes. En 2018, ce sont vingt-cinq communes qui participent au "Mois de la Plèchie en Morvan". En 2013, une association s'est même créée "L'association des plècheurs du Morvan" qui regroupe 70 membres.



Le 3 mars dernier, à Sermages, débutait le désormais traditionnel mois de la Plèchie en Morvan, il se clôturera par un repas et un bal traditionnel le dimanche 15 avril à... Sermages. La boucle est bouclée !

A cette occasion, nous avons reçu Caroline GIRARD, journaliste du JOURNAL DU CENTRE qui a pu, le temps d'une matinée, converser avec les " passeurs de mémoire". René DUVERNOY, maire de Préporché a été longuement interviewé. Son message : "J'ai toujours dit aux anciens que ce n'était pas une simple démonstration. Ils sont là pour partager leur savoir-faire, le sauvegarder".

Pour sûr, lors de cette matinée, le message est bien passé !

Cougnies, goyards sont passés de main en main afin d'apprendre aux plus jeunes tous les secrets du plessage. Et même quand ça pieut !

Ce fut, pour Caroline GIRARD, l'occasion d'apprendre quelques mots de patois, qui font eux aussi partie du patrimoine oral.

Merci à Caroline GIRARD et à son collègue Photographe du JOURNAL DU CENTRE qui ont dédié deux pages dans la rubrique "GRAND ANGLE" de l'édition du dimanche 4 mars 2018 à la Plèchie sermageoise. Si vous souhaitez lire l'article, le journal est disponible en mairie.



RONDE DES ARTS du 1^{er} au 6 août

La Ronde des Arts en Morvan passera pour la huitième année à Sermages, du 1 au 6 août 2018.

Ce sont deux artistes qui vous donneront rendez-vous : Hélène Leroy Coquart sculptrice sur pierre et Michèle Tarris avec ses laques et ses natures mortes. Elles illumineront notre Eglise sous la bienveillance de Notre Dame de la Salette.

Un reportage plus conséquent vous sera proposé dans le prochain sermageois.

Monique Dérangère, Présidente de la ronde des arts en Morvan

Voyages scolaires riches en activités !

Séjours « sports » et autres...

Je suis parti une semaine aux Moussières. C'est dans le Jura où j'ai fait un stage de piscine. J'ai participé à beaucoup d'activités : ski de fond, raquettes, biathlon, escalade, astronomie, randonnée et visite de la fromagerie. Mon séjour s'est très bien passé.



Hugo B. de 6^{ème} A, au collège les deux rivières à Moulins-Engilbert



Séjour « linguistique » et autres...

Du 25 au 31 mars je suis parti en Espagne avec le collège de Moulins Engilbert. Nous avons visité les musées Dali, Picasso et Miro et d'autres sites tels que « La place Catalogne », « Las Ramblas », la vieille ville, le port, le Camp Nou et la Sagrada Familia. Nous avons été accueillis dans des familles espagnoles muy amigables. Nous avons pu «hablar» foot avec le Monsieur et «comer» de bons petits plats espagnols. C'était vraiment top !!

Lucas A. 3^{ème} au collège les deux rivières à Moulins-Engilbert



Sermages en fête

SOIREE CASSOULET le 10 février

Le samedi 10 février, l'association Sud Morvan en Scènes a organisé une soirée cassoulet. Une centaine de convives s'est bien régalée!

Il faut dire que Jean et Danielle y avaient mis tout leur cœur.



Comme d'habitude, certains danseurs ont terminé la soirée au son des vieilles et des accordéons.

SOIREE TARTIFLETTE le 10 mars

Pour la première manifestation de l'année, le comité des fêtes avait choisi un nouvel animateur « DJ Ludo » pour sa soirée tartiflette. Le temps du repas fut animé par un karaoké où chaque convive qui le souhaitait pouvait s'exercer au chant dans des styles différents les uns des autres et avec plus ou moins de succès.

Le repas terminé, les chanteurs laissèrent la place aux danseurs. Ceux-ci occupèrent la piste jusqu'à 4 heures du matin grâce à la musique endiablée de Ludo dans un esprit « bon enfant ».

Encore un bon moment de convivialité et de festivité.



FLEURISSEMENT

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS le 10 mars

Pendant que la tartiflette cuisait... Les membres de l'association le G.R.E.F.F.O.N (Groupe pour le Reconnaissance des Espèces Fruitière et Forestières Oubliées de la Nièvre) dont le but est la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition, ont fait une halte au verger de Sermages. Il s'agissait de procéder à la taille de nos arbres fruitiers. La taille des fruitiers est nécessaire pour une bonne récolte de fruits et la bonne santé de l'arbre. Supprimer le bois mort, les branches mal placées et raccourcir les branches qui ont donné du fruit...



Les arbres ont naturellement une dominance apicale : leurs rameaux se développent vers le haut. La plante se développe au niveau du bourgeon terminal, qui produit un développement vertical du rameau. Quand on supprime une partie d'une branche, c'est le bourgeon situé juste en-dessous de la coupe qui se développera le plus. Un véritable travail d'orfèvre ! Alain, entre deux pommes de terre, est venu prêté main forte en tenant... l'échelle !

Merci aux bénévoles de l'association du G.R.E.F.F.O.N d'avoir entretenu nos arbres fruitiers !

Une porte toute neuve

Devenue disgracieuse et brinquebalante, la porte de la cave du logement communal a été complètement refaite. Avec peu de moyens et en conservant les ferrures existantes, nos employés lui ont redonné une seconde vie !



TRAVAUX COMMUNAUX

- Lessivage des hottes et des murs de la salle socioculturelle,
- Pose de baguettes d'angles pour protéger les arêtes des angles à la salle socioculturelle,
- Réfection de la porte de la cave du logement communal,
- Bouchage des trous de la voirie,
- Taille des arbustes et rosiers vivaces de la cour de la mairie,
- Curage des fossés de la commune,
- Curage des fossés sur les communes de Saint-Honoré et Vandenesse,
- Lessivage et mise en peinture des décors du fleurissement de l'année dernière,
- Menus travaux chez les particuliers (CCAS),
- Nettoyage, au nettoyeur haute pression, des dalles de la salle, des escaliers de l'ancienne salle et de l'entrée de la mairie.

On travaille à Sermages !

Sonja et Peter se sont installés à Montignon, il y a quelque temps, tout d'abord en résidence secondaire. Puis, chemin faisant, ils ont décidé de créer leurs entreprises à Sermages.

Sonja s'occupe du gîte baptisé "Gîte du sans soucis". Effectivement, un nom prédestiné ! Sonja et Peter sont d'une gentillesse et d'une sympathie pures. Le gîte est un cocon de bonheur, il est adapté pour deux personnes et ouvert toute l'année. Un site lui est consacré : www.gitessanssoucis.com, le seul souci, pour nous, est qu'il est rédigé en néerlandais. Mieux vaut donc, si vous voulez des renseignements, aller les rencontrer, Sonja vous recevra avec grand plaisir !



Sonja et Peter accompagnés de leur chien ZEM - Photo de l'intérieur du gîte

Peter, quant à lui, réalise de menus travaux chez ses confrères néerlandais qui possèdent une résidence secondaire sur le territoire. Il s'occupe des jardins, des pelouses et des arbres. Il réalise, également toutes les petites réparations du quotidien, vous savez celles qui vous empoisonnent la vie...

Ayant quelques difficultés avec notre langue, pour l'instant, il se consacre à sa clientèle néerlandaise, mais il est tout à fait disponible pour effectuer ces travaux chez vous !



Agenda des Manifestations



PREPORCHE : Le samedi 14 Avril à 20 30 **Cirque**

Rosie Rose déroule son petit cirque d'intérieur peuplé de balles, d'ombrelles, de chapeaux et de hula hoops...

Et l'ordinaire devient extraordinaire



MAUX : le samedi 12 mai à 20h30

Jérémy Magicien vous propose une soirée tournée sur la magie digitale et le mentalisme.

Entrée 6€ - gratuit -12 ans



SERMAGES : le dimanche 13 mai

Le comité des fêtes de Sermages organise sa fête des voisins ! Ouvert à tous !



SERMAGES : les 16 et 17 juin

Participation de l'association A NOTRE DAME DE LA SALETTE aux journées du patrimoine de pays et des moulins les 16 et 17 juin 2018, de 8 h à 19 h sans interruption. Visite commentée de l'église Saint Pierre de Sermages. Les journées du patrimoine organisent leur 21ième édition. En 2018 le thème est "L'Animal et l'Homme".

Plus de renseignements sur : www.patrimoinedepays-moulins.org



SERMAGES : le dimanche 17 juin

Le CCAS organise sa brocante.

N'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie.



SERMAGES : le vendredi 22 juin

L'association Sud Morvan en scènes fête la musique.



SERMAGES : le samedi 7 juillet

Le comité des fêtes organise son traditionnel jambon à la broche.



MOULINS ENGILBERT : le vendredi 13 juillet

Sendero Flamenco vous fera chanter et danser sur des airs de flamenco.

Entrée 6€ - gratuit -12 ans



SERMAGES : du 1^{er} au 6 août

La ronde des arts s'installe avec 2 nouvelles artistes.



Joies



Peines



Annonces



Naissance de Robin, Jérémy, Thibault CROTET le 2 février 2018 à NEVERS.
La municipalité souhaite la bienvenue au nouveau petit Sermageois.



Décès de monsieur André VOLCKMANN le 22 janvier 2018 à l'âge de 84 ans.
La municipalité présente ses condoléances à sa famille.



Le sermageois est actuellement distribué dans vos boîtes aux lettres, une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie.



Planche à snaker – (Plancha pro)- état neuf - 40 dm2 - gaz - chrome rainurée en acier 1/3 à gauche, épaisseur 20 mm, Marque Rosinox Type Royal Chef 800 PLSN 40. - 2 zones de chauffe commandées séparément. Vendue avec meuble - Jamais utilisée - Téléphone: 0682648531 - Prix 2500€ à débattre



A VENDRE : Les Guigneards
Grange-remise 69 m2
Sur cour 800 m2 l'ensemble réf. Cadastre ZK7 Tél : 06.87.84.73.45



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretien extérieur, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



CHENINI:

Depuis novembre 2017, vous avez la possibilité, une fois par mois, de venir chercher un plat cuisiné par Nicole JHEAN à la salle socioculturelle.

Les dates sont les suivantes : **jeudi 17 mai, le jeudi 28 juin.**

Réservation au 06.36.30.05.52



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints

Pour le don anonyme de 288 € au CCAS

Pour les dons occasionnels de DVD, livres et revues pour la bibliothèque.

La municipalité remercie Fabrice CHALUMEAU, pour l'enlèvement de l'arbre sur un câble électrique aux Granges.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)

- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses aux normes de la collecte, disponibles en mairie.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2							■	
3								
4				■				
5								■
6			■	■	■	■		
7								
8					■			

Horizontalement :

- 1 – Pratique le renouvellement d'une plante.
- 2 – Problème.
- 3 – Actif la nuit.
- 4 – Camarade. Angoisse.
- 5 – Habillait les mains.
- 6 – Article étranger. Proclamation officielle.
- 7 – Bombance.
- 8 – Renouela l'air. Point cardinal.

Verticalement :

- A – Traitera avec mesure.
 B – Irrégularité.
 C – Plante oléagineuse. Praséodyme.
 D – Syndicat. Fleuve.
 E – Ville du Japon.
 F – Epouvantable.
 G – Se dit des lieux où l'on est né.
 H – Préposition. Propre.

	7	1			3	9		
6	9					4		
	8			1				
1			2				7	9
9	3		7				1	
8	6							4
			5				3	7
				8				
		6	3					

Blague :

Dans la brigade de gendarmerie locale :

Chef, chef ! Il y a eu un vol cette nuit au supermarché ! On a volé 2000 cartouches de cigarettes et 1500 laitues !

- Bien et vous avez des soupçons ?
- Ben, on recherche un lapin qui tousse !

Citation :

Troufion : - En un mot, simple soldat,

-En deux mots, double orifice !!!

Laurent BAFFIE

On ne dit pas....., on dit.....

- On ne dit pas enrichi, mais Henry va satisfaire un besoin naturel!
 On ne dit pas un bouclier, mais le mari de la chèvre est ligoté!
 On ne dit pas faux départ, mais je veux du gâteau!
 On ne dit pas il a enfilé le maillot jaune, mais il est au mieux avec le leader du tour!

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	H	O	M	O	G	E	N	E
2	A	R	E	N	I	T	E	■
3	B	A	L	E	N	■	R	E
4	I	L	L	■	■	D	O	L
5	L	I	A	I	S	O	N	S
6	I	S	H	T	A	R	■	E
7	T	E	■	E	T	A	I	N
8	E	R	E	■	I	S	L	E

Solutions du n°115

6	5	8	9	4	3	2	7	1
4	2	1	5	8	7	3	9	6
7	9	3	6	2	1	4	5	8
1	3	5	4	7	6	8	2	9
2	6	4	8	3	9	5	1	7
8	7	9	1	5	2	6	3	4
3	4	6	7	1	5	9	8	2
5	8	7	2	9	4	1	6	3
9	1	2	3	6	8	7	4	5